

Délibération n°03/06022024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le six février, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 19h00, sous la présidence de Monsieur David RICHARD, Maire.

PRESENTS : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V. CAZAUX – R. CONTARD – C. CURTET – C. FATTORI – M. FOUILLE – L. GARNIER – C. ORIOL – M. SIBILLE – G. SPIRHZANZL – F. DIAZ – J.-C MICHAUD – L. PICHON – D. BONZY

EXCUSES : C. RODARY (procuration C. CURTET) – E. CARLIER (procuration L. PICHON)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 17

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Cécile CURTET

Convocation du 02/02/2024

OBJET : JEUNESSE
TARIFS DES SEJOURS ETE 2024 DU LOCAL DES JEUNES ET DE L'OXALIS

Madame Valérie Cazaux annonce que le Local des Jeunes et l'Oxalis proposeront chacun pour l'année 2024, en complément des activités régulières, un séjour d'été.

- Pour le local des Jeunes : du 08 au 12 juillet 2024 à la Londe-Les-Maures,
- Pour l'Oxalis : du 22 au 26 juillet 2024 au Domaine de Fréchet.

Les projets pédagogiques de ces séjours sont joints à la présente délibération ainsi que les grilles tarifaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport de Mme Valérie CAZAUX,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les tarifs du séjour d'été du local des jeunes ainsi que le projet pédagogique tels que présentés en annexe.
- ADOPTE les tarifs du séjour d'été de l'oxalis ainsi que le projet pédagogique tels que présentés en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 038-213804362-20240206-240206_DEL3-DE

**Le Maire,
David RICHARD
Le 06 février 2024**



Détail des votes :

- Pour : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V. CAZAUX – R. CONTARD – C. CURTET – C. FATTORI – M. FOUILLE – L. GARNIER – C. ORIOL – M. SIBILLE – C. RODARY – G. SPIRHZANZL – E. CARLIER – F. DIAZ – J.-C MICHAUD – L. PICHON – D. BONZY
- Contre :
- Abstention :